

Bulletin d'histoire politique

Comment la carte électorale est-elle mise à jour?

Guy Bourassa



Volume 1, numéro 2-3, printemps 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1063185ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1063185ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Bourassa, G. (1993). Comment la carte électorale est-elle mise à jour? *Bulletin d'histoire politique*, 1(2-3), 58–59. <https://doi.org/10.7202/1063185ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1993

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

décisions fiscales et politiques importantes qui furent prises par le leadership provincial au début du vingtième siècle. Avec l'émergence de conditions économiques fortement favorables à la fin des années 1890, caractérisée par une percée de la croissance industrielle, les deux provinces se retrouvèrent avec une capacité à réagir complètement différente l'une de l'autre. Clairement, l'administration de la province d'Ontario était beaucoup mieux située afin de stimuler la croissance économique et industrielle à travers des interventions gouvernementales au début du vingtième siècle. Sans fardeau de dettes, les marchés financiers étaient très réceptifs aux requêtes de prêts de la province d'Ontario. Conséquemment, le gouvernement conservateur du début du vingtième siècle investit dans l'hydroélectricité et les chemins de fer.

COMMENT LA CARTE ÉLECTORALE EST-ELLE MISE À JOUR?

Guy Bourassa

*Professeur au département de science politique
Université de Montréal et
membre de la Commission de la représentation*

L'ensemble des mécanismes qui encadrent le phénomène électoral (autorisation et financement des partis, établissement de la liste électorale, contrôle des dépenses et déroulement du scrutin) forme un tout soigneusement codifié au Québec depuis près de vingt ans maintenant. Parmi ceux-ci, la procédure suivie pour modifier la carte électorale, autrement dit pour ajuster de façon régulière les limites des circonscriptions à l'évolution démographique, s'appuie sur des règles très précises qui s'expriment en trois éléments majeurs.

- 1) La constitution d'une **Commission de la représentation**, responsable de l'ensemble de cette démarche, formée de trois membres, présidée par le Directeur général des Élections, nommée par l'Assemblée Nationale et qui ne peut être destituée que par elle.

L'essentiel tient au fait que cet organisme est neutre, donc dégagé des attaches partisans, et décisionnel puisque c'est lui seul qui, en fin de compte, imposera les options jugées indispensables. Dans son travail, la

Commission doit respecter des critères rigoureux et des étapes nettement délimitées que nous résumons en les illustrant, autant que faire se peut, par des données liées à la dernière révision importante, celle du printemps 1992.

2. Le respect de **critères bien identifiés dans la délimitation des circonscriptions**. On peut les regrouper sous trois thèmes:

- a) le **nombre** des circonscriptions: la carte électorale du Québec ne doit pas compter moins de 122 circonscriptions et pas plus que 125.
- b) les **principes généraux** que doit satisfaire le découpage électoral: l'égalité du vote des électeurs et, notion plus complexe mise de l'avant par un jugement de la Cour suprême du Canada en juin 1991, la représentation effective de ceux-ci.
- c) de façon plus précise, les **caractéristiques de toute circonscription normale**. La Commission doit ici s'efforcer de faire la synthèse entre le respect des communautés naturelles (selon les données géographiques, démographiques et sociologiques) et une certaine règle mathématique qui veut que le nombre d'électeurs dans une circonscription ne s'écarte pas d'au-delà de 25 %, en plus ou en moins, de la moyenne nationale sauf exception qui doit être motivée dans chaque cas.

Il va de soi que l'application de ces normes dans le concret soulève toutes sortes de difficultés, parfois majeures, et là encore la démarche à suivre est clairement circonscrite.

- 3) **Les étapes de la procédure** qui mènent à une nouvelle carte électorale.

Cinq moments sont à retenir:

- a) après chaque élection générale, la Commission dépose un **rapport sommaire** où elle indique si une nouvelle délimitation lui paraît nécessaire. L'Assemblée Nationale étudie ce rapport et

la Commission décide alors de s'engager, ou non, dans la procédure de révision.

- b) si oui, elle dispose de douze mois pour formuler un **rapport préliminaire** dans lequel elle propose une nouvelle délimitation. En septembre 1990, ce rapport proposait la disparition de six circonscriptions en milieu rural et l'ajout de six autres dans les zones urbaines.
- c) une fois rendu public, ce rapport est soumis à **une vaste consultation** tant auprès des députés que des citoyens ou organismes intéressés afin de vérifier "sur le terrain" le bien-fondé des solutions envisagées. Cette phase est capitale et, en 1991-1992, la Commission a entendu 261 intervenants et reçu 484 mémoires au cours d'une vingtaine d'assemblées publiques.
- d) après étude de ces représentations et demandes, la Commission réexamine l'ensemble du dossier et formule le **rapport** qui fait état de ses choix à cette étape, rapport que l'Assemblée Nationale examine au cours d'un débat de cinq heures spécialement prévu à cette fin.
- e) enfin, la Commission arrête son choix définitif en établissant les délimitations formelles des circonscriptions et en donnant un nom à chacune d'entre elles. C'est ce que contient le **document intitulé "la carte électorale du Québec" déposé en juin 1992** qui a ramené les changements préalablement envisagés à la fusion de six circonscriptions sur l'Île-de-Montréal et à l'ajout de deux nouvelles dans les régions de Laurentides et Lanaudière et d'une autre en Montérégie.

Voilà la carte qui sera en vigueur lors des prochaines élections québécoises après ce long processus fait à la fois de recherches aussi rigoureuses que possible, de consultation, de débats et de formulation d'arbitrages souvent complexes.

LE DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE DU CANADA : UN INSTRUMENT DE RÉFÉRENCE INDISPENSABLE AUX HISTORIENS D'HISTOIRE POLITIQUE

par Jean Hamelin

Historien

Directeur général adjoint du DBC

Les historiens québécois redécouvrent la centralité du politique. Du coup, ils s'appêtent à bêcher un champ qu'ils ont trop longtemps laissé en friche sous prétexte qu'on n'y cultivait que des événements insignifiants. C'est pour l'équipe du DBC, à qui on a parfois reproché de privilégier le politique au détriment de l'économique, quand ce n'est pas du religieux ou du féminisme, une bonne nouvelle. Cet intérêt accru pour le politique confère une certaine légitimité à notre souci constant de donner au politique sa juste place et donne à penser que, très bientôt, notre bassin d'auteurs potentiels s'en trouvera élargi. Il convient de le dire : faute d'auteurs disponibles, certaines figures politiques n'apparaissent pas dans le DBC, d'autres et certaines questions n'ont pas reçu le traitement qu'elles auraient mérité. Le DBC est à l'image de la communauté historienne qui le produit : il a ses points forts et ses points faibles – même si tome après tome l'équipe s'efforce de sauvegarder un équilibre entre les diverses provinces de Clio.

Le DBC est essentiellement un instrument de référence rédigé dans une forme littéraire vivante. Il présente des biographies détaillées, précises et concises de personnalités éminentes ou tout simplement représentatives d'une région, d'une profession, d'une activité. Chacune d'elles constitue une étude érudite et originale fondée sur des sources de première main et soigneusement vérifiées. Elle donne une image nette d'un personnage et de ses réalisations, qui prend en compte tant les facteurs individuels que les contextes dans lequel ce personnage a vécu. Une bonne biographie insère les événements, les facteurs individuels dans des tendances lourdes, dans une interaction des grandes forces à l'oeuvre dans une société donnée.

Quel intérêt peut alors présenter un tel dictionnaire pour l'histoire politique ? À n'en point douter, il est d'abord une documentation irremplaçable pour l'enseignement. À l'étudiant de cégep ou de premier cycle, toujours pressé parce que débordé de lectures, il fournit sur le